

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communauté de Communes du Perche

Enquête publique unique préalable à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et de l'abrogation de quatre cartes communales : Coudreceau, Les Etilleux, Trizay-Coutretôt-Saint-Serge, et Vichères.

Par arrêté n°2024-017 du 13 novembre 2024, le président de la communauté de communes du Perche a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur le projet de PLUi et l'abrogation de quatre cartes communales : Coudreceau, Les Etilleux, Trizay-Coutretôt-Saint-Serge, et Vichères.

A l'issue de l'enquête publique, la CDC du Perche se prononcera définitivement sur l'approbation du PLUi ainsi que sur l'abrogation des quatre cartes communales de Coudreceau, Les Etilleux, Trizay-Coutretôt-Saint-Serge, et Vichères, éventuellement modifié en tenant compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public, du rapport et des conclusions de la commission d'enquête. Le projet sera soumis à délibération du conseil communautaire.

Par décision le président délégué du tribunal administratif d'Orléans en date du 21 octobre 2024 a désigné les commissaires enquêteurs et leur suppléant :

- Monsieur Michel CARQUIS est désigné Président de la commission d'enquête publique,
- Monsieur Luc GRANIER est désigné membre titulaire de la commission d'enquête publique.
- Monsieur Pascal GALLON est désigné membre titulaire de la commission d'enquête publique.
- Monsieur Thierry BOUFFORT est désigné commissaire enquêteur suppléant.

**L'enquête publique se déroulera du jeudi 12 décembre 2024 à 14h00
au vendredi 17 janvier 2025 à 12H30**

Le dossier d'enquête publique est composé des pièces suivantes :

- Les pièces administratives liées à l'enquête publique conformément à l'article R.123-8 du code de l'environnement
- Le projet de PLUi tel qu'arrêté par le conseil communautaire du 18 juin 2024
- Le projet et les cartes communales de Coudreceau, Les Etilleux, Trizay-Coutretôt-Saint-Serge et Vichères pour abrogation,
- Les avis des personnes publiques associées (PPA) sur ces projets,
- Un addendum au projet de PLUi en réponse aux avis émis par les PPA

Pendant la durée de l'enquête, la consultation du dossier complet par le public et le dépôt des observations et propositions éventuelles peuvent se faire :

1/ Par voie électronique :

- Consultation du dossier : sur le site internet de la CDC du Perche : <https://www.cc-perche.fr>
- Transmission des contributions via l'adresse courriel suivante : enquete-publique-plui@cc-perche.fr

2/ Dans les lieux d'enquête :

Les pièces du dossier sont tenues à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête dans les lieux désignés dans le tableau suivant, aux jours et heures habituelles d'ouverture au public :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
CdC du Perche 3 rue Doullay 28400 NOGENT-LE-ROTROU			8h30 – 12h00 14h00 – 17h00			Fermé	Fermé
Mairie d'Authon-du-Perche 1 Place de la Mairie 28330 AUTHON-DU-PERCHE	9h00 – 12h00 14h00 – 17h00		9h00 – 12h00	9h00 – 12h00	9h00 – 12h00 14h00 – 17h00	1 ^{er} et 3 ^{ème} 9h00 – 12h00	Fermé
Mairie de Beaumont-les-Autels 30 rue Emmeline 28480 BEAUMONT-LES-AUTELS	17h00 – 19h00	Fermé	10h00 – 12h00	Fermé	17h00 – 19h00	Fermé	Fermé

Inscription des observations : Un registre d'enquête à feuillets non amovibles, côtés et paraphés par la commission d'enquête sera disponible au siège de l'enquête à la CDC du Perche, ainsi qu'à la mairie d'Authon-du-Perche et à la mairie de Beaumont-les-Autels.

3/Transmission des observations par voie postale :

Le public peut également adresser ses observations et propositions éventuelles par correspondance, à l'attention de Monsieur le président de la commission d'enquête au siège de la communauté de communes du Perche, 3 rue Doullay, 28400 NOGENT-LE-ROTROU, lieu de domiciliation de l'enquête publique unique.

4/ Les commissaires enquêteurs assureront 7 permanences pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

Lieu	Date
Siège de la CDC du Perche ; 3 rue Doullay, 28400 NOGENT-LE-ROTROU	Jeudi 12 décembre 2024 de 14h00 à 16h00 Samedi 11 janvier 2025 de 10h00 à 13h00 Vendredi 17 janvier 2025 de 9h30 à 12h30
Mairie d'Authon-du-Perche ; 1 Place de la Mairie, 28330 AUTHON-DU-PERCHE	Mercredi 18 décembre 2024 de 14h00 à 17h00 Mercredi 15 janvier 2025 de 14h00 à 17h00
Mairie de Beaumont-les-Autels ; 30 rue Emmeline, 28480 BEAUMONT-LES-AUTELS	Mercredi 18 décembre 2024 de 10h00 à 12h00 Mercredi 15 janvier 2025 de 10h00 à 12h00

Les contributions transmises par courriel et par courrier seront jointes dans les meilleurs délais au registre papier du siège de l'enquête.

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos par le président de la commission de l'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront consultables pendant un an au siège de la communauté de communes du Perche, aux jours et heures habituelles d'ouverture au public, ainsi que le site internet de la CDC : <https://www.cc-perche.fr> - à la rubrique « Urbanisme-PLUi ».